



Direction

NANCY, le 26/08/2025

Affaire suivie par : Frédéric SCHWALM

Proviseur

Tél: 03 83 36 77 89 Fax: 03 83 36 85 30

Mél: ce.0540039@ac-nancy-metz.fr

16, Rue Pierre FOURIER 54000 NANCY Le Proviseur

à

Mesdames, Messieurs les Parents des élèves des classes de Seconde et de Première STMG

Objet : séance de sensibilisation au harcèlement / pHARe

Références:

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de LOI n° 2022-299 du 2 mars 2022 visant à combattre le harcèlement scolaire et de la mise en place du programme pHARe depuis septembre 2023 au sein du Lycée International Jeanne d'ARC, je vous informe qu'un programme de sensibilisation au harcèlement scolaire est mis en œuvre à cette rentrée scolaire conformément à la réglementation.

Cette sensibilisation, à destination des élèves entrant dans l'Etablissement prioritairement, se déroulera en deux étapes :

- Séance de sensibilisation à destination des élèves des classes de Seconde et de Première STMG au cours de la semaine du 15 au 20 septembre 2025. Cette séance sera animée par les Professeurs Principaux durant une heure de cours inscrite à l'emploi du temps. Une rémunération interviendra en HSE pour le travail induit pour la préparation de cette séance.
- Mise en place d'un dispositif Ambassadeurs contre le Harcèlement: formation d'élèves référents, mise en place de groupes d'échange et interventions des Ambassadeurs en classe.

La participation des élèves à ces séances est obligatoire sur les horaires indiqués, que ces derniers aient ou non un cours prévu à leur emploi du temps sur ce créneau.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Proviseur

Frédéric SCHWALM